



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

fonctionnement

Question écrite n° 33044

Texte de la question

M. Jean-Marie Morisset attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur le manque de moyens et d'effectifs que connaît l'enseignement agricole public. Certes, le collectif budgétaire de 23 millions de francs débloqué par le Gouvernement, suite aux grèves de septembre 1998, a permis des avancées significatives en matière de recrutement d'enseignants. Mais il ne semble pas avoir résolu entièrement le problème. Effectivement, comme le rapport remis au Premier ministre par le chef de service de l'inspection générale de l'agriculture le souligne, 2 434 emplois devraient être créés dans l'enseignement agricole public pour réduire la précarité du personnel enseignant et assurer un bon suivi des élèves dont le nombre a beaucoup augmenté au cours des dernières années. C'est pourquoi, il lui demande quelles mesures il entend prendre en ce domaine dans le cadre du budget 2000. Notamment, il serait souhaitable de débloquer les moyens nécessaires pour établir un plan de rattrapage pluriannuel à hauteur de 2 500 emplois pour les seuls lycées.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a consenti un effort important pour améliorer le niveau de l'emploi dans l'enseignement agricole. Il a été en effet créé pour les années budgétaires 1998, 1999 et 2000 respectivement 150, 308 et 379 emplois. Par ailleurs, des crédits supplémentaires ont été retenus permettant le réemploi de tous les agents contractuels et le remplacement des personnels d'enseignement. Toutes ces mesures ont permis d'améliorer notablement les conditions de la dernière rentrée scolaire et de résorber le nombre d'emplois précaires. Concernant le projet de loi de finances pour l'année 2001, le ministère de l'agriculture et de la pêche s'est donné pour objectif de continuer dans la dynamique actuelle de croissance d'emplois budgétaires et emplois nouveaux, la création de 559 emplois budgétaires. Ces dernières répondent complètement aux obligations découlant des textes législatifs en vigueur portant application d'un protocole de résorption de l'emploi précaire négocié entre le ministre de la fonction publique et les organisations syndicales représentatives. Au total, les mesures inscrites dans le budget 2001 constituent bien une étape substantielle vers le renforcement des moyens de l'enseignement agricole public. S'agissant de la demande des organisations syndicales d'un plan pluriannuel de créations d'emplois, il apparaît nécessaire d'engager une programmation comprenant trois volets : le premier concerne les créations nettes d'emplois, le second le recrutement pour le strict renouvellement des personnels et le troisième la résorption de la précarité en application des mesures prises par le ministre de la fonction publique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marie Morisset](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (3^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33044

Rubrique : Enseignement agricole

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 19 juillet 1999, page 4356

Réponse publiée le : 22 janvier 2001, page 418